

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UN ABRI DE JARDIN (- de 20m<sup>2</sup>)

**DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

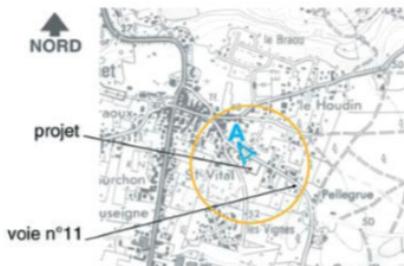
Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

**1 UN FORMULAIRE**

[Cerfa n°16702\\*01](#)

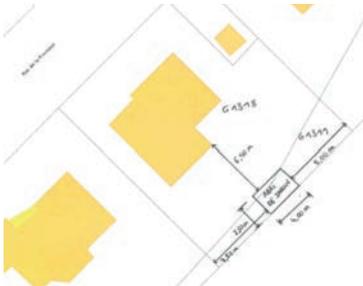
**2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN**

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



**3 UN PLAN DE MASSE**

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation).



**INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :**

**Pour le terrain :**

- Son orientation,
- Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain.
- L'échelle graphique utilisée.

**Pour votre projet de construction :**

- Ses distances par rapport aux limites du terrain et par rapport à la construction principale.

**4 UN PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES**

Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.



**INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :**

- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest, etc.),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés.

Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant.

**5 UN DOCUMENT GRAPHIQUE**



Vous pouvez réaliser au choix un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation informatique.

**6 UNE NOTICE**

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.

**RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :**

**Pour le terrain :**

- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés,
- La justification de la bonne insertion du projet dans l'environnement naturel et/ou bâti.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

Contactez le service Urbanisme

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Tél. : 02 51 63 69 22 – mail : [urbanisme@paysdemortagne.fr](mailto:urbanisme@paysdemortagne.fr)